



## Classement selon la directive 2006/7/CE

<b>E</b> Excellente qualité	<b>B</b> Bonne qualité	<b>S</b> Qualité suffisante	<b>I</b> Qualité insuffisante
<b>P</b> Insuffisamment de prélèvements		<b>N</b> Pas de classement en raison de changements ou classement pas encore disponible	

Le nombre situé avant la lettre correspond aux nombres de prélèvements effectués dans l'année.

A partir de la saison balnéaire 2013, le mode de calcul du classement est modifié en application de la directive européenne 2006/7/CE.

## 81 - TARN

Commune	Point de prélèvement	Type d'eau	2018
ALMAYRAC	BARRAGE DE LA ROUCARIE	douce	5E
BELLEGARDE-MARSAL	BAIGNADE DE LA MAURINIE	douce	2N
BELLEGARDE-MARSAL	BAIGNADE DU ROC BLANC	douce	2N
BLAYE-LES-MINES	CAP DECOUVERTE PLAGE SAINTE MARIE	douce	5E
CASTELNAU-DE-MONTMIRAL	RETENUE DE VERE-GRESIGNE	douce	6E
DAMIATTE	CAMPING SAINT-CHARLES	douce	5N
MAZAMET	BARRAGE DES MONTAGNES	douce	5B
MONT-ROC	BASE DEPARTEMENTALE RAZISSE	douce	5E
NAGES	PLAGE DE RIEU-MONTAGNE	douce	5E
PAMPELONNE	CAMPING AIRE NATURELLE PAMPELONNE	douce	5N
RABASTENS	RIVIERE TARN RABASTENS	douce	5S
RIVIERES	RIVIERE TARN AIGUELEZE	douce	5E
SAINT-JUERY	BAIGNADE DES AVALATS Lo Capial	douce	5N
TREBAS	ESPACE BASE DE LOISIRS TREBAS	douce	5E